

**CENTRE D'ORIENTATION SCOLAIRE
ET PROFESSIONNELLE
ET DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE**

Siège central
Chemin des Archebusiers
Case postale 145
CH-2900 Porrentruy 2

t +41 32 420 34 70
f +41 32 420 34 71
seccos@jura.ch

STAGES D'INFORMATION PROFESSIONNELLE

Informations destinées aux maître-sse-s de stage, aux adolescent-e-s et à leurs parents

Buts du stage

- Donner à l'adolescent-e la possibilité d'un contact direct avec la profession (ses activités principales, l'atmosphère, les horaires de travail) et avec les professionnels de l'entreprise.
- Lui permettre de vérifier, par sa propre expérience, si le projet envisagé correspond à ses intérêts et à ses aptitudes.
- Lui permettre de prendre conscience des compétences professionnelles requises et l'aider à se situer par rapport à ces exigences.

Principes

- Cette expérience pratique est un moyen pédagogique qui permet de faciliter la démarche d'un choix par l'exercice d'activités professionnelles.
- Le stage doit être considéré comme une démarche d'information, de vérification, et **non comme une activité d'auxiliaire donnant lieu à une rétribution.**
- Les stagiaires ne sont pas forcément de futur-e-s apprenti-e-s.
- Le Centre d'orientation n'est qu'un intermédiaire entre les candidat-e-s à un stage et les entreprises acceptant des stagiaires.

Organisation

- La durée d'un stage varie de deux à cinq jours.
- Les tâches confiées aux stagiaires sont adaptées à leurs possibilités et sont représentatives de la formation envisagée.
- Il est important de veiller à ce que les explications soient à leur portée et d'**éviter l'usage du jargon technique trop spécialisé.**
- Il est utile de prévoir des temps de dialogue durant lesquels le-la stagiaire pourra faire part de ses impressions et poser des questions.

Assurance

a. Assurance accidents

Risques couverts par l'entreprise qui engage le-la stagiaire (LF ass.-accidents, 1981, art.1).

b. Dommages à l'égard des tiers

Doivent être couverts par une assurance responsabilité civile de l'entreprise ou personnellement par le patron.

c. Dommages causés par le ou la stagiaire à l'entreprise

Devraient être couverts par une responsabilité civile du-de la représentant-e légal-e. En tout état de cause, les questions d'assurances sont placées sous la responsabilité du-de la maître-sse de stage et du-de la représentant-e légal-e.

Evaluation

Afin de tirer un maximum de profit de cette expérience, il est conseillé au responsable du stage de procéder à un bilan d'évaluation avec le-la stagiaire. Le questionnaire annexé peut aider à le réaliser. Il pourra être remis au / à la stagiaire sur demande.